

ETUPES le vendredi 26 septembre 2025

**Référence Rapport :** 8991 AVOVENTES  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
**Adresse du bien :**  
12 rue de l'Aqueduc  
25220 CHALÈZE  
**Type de bien :** Appartement  
**Date de la mission :** 18/09/2025

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, AVOVENTES AVOVENTES, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

AVOVENTES AVOVENTES  
RETI SAS

